



Numéro 103 - 25 mai 2021

CTL du 25/05/2021

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE, M RAYMON, M PAILLET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.BRUN (T), M.VEYLET (T), Mme LASSERRE (S), M MAYNARD (S)

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

Solidaires Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M SERRE (T)

Secrétaire : Mme CABANNE – secrétaire -adjoint : M. MOISSINAC (FO)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.

M. VEYLET (CGT Finances Publiques) lit la déclaration liminaire jointe en annexe.

Mme GOUBERT répond qu'elle s'est attachée à conserver un dialogue social de qualité en proposant des réunions informelles régulières et en convoquant les instances tous les trois mois. Par ailleurs sa porte est ouverte chaque fois que les représentants des personnels demandent à la rencontrer.

Elle se dit consciente du malaise et du mal-être des agents du département que pointe le résultat de la grève du 11 mai (27 % contre 14 % au plan national).

Selon elle ce malaise des agents découle à la fois de la crise sanitaire actuelle qui a affecté non seulement la vie personnelle mais aussi professionnelle et du télétravail qui n'a pas été suffisamment encadré.

M BRUN (CGT) souligne que la crise sanitaire n'est pas dernière nous et que la direction doit veiller à rappeler les

consignes en vigueur et en particulier la possibilité de disposer d'autorisation d'absences pour se faire vacciner.

M MAYNARD (CGT) fait remarquer la tenue du CTL le lendemain d'un férié n'était pas opportune.

Mme GOUBERT répond que cette date découle d'un agenda compliqué.

Mme GOUBERT fait un point d'actualité sur le NRP et se félicite de sa mise en place sur l'arrondissement de Mauriac où elle considère que les agents du SGC et les élus sont satisfaits. Les travaux sont terminés. Elle précise également que les accueils de proximité et les accueils France Service sont assurés à « *dose homéopathique* ».

Concernant l'arrondissement de St-Flour, la trésorerie hospitalière sera mise en place à St-Flour au 01/01/23 avec une annexe à Aurillac. L'annexe du SGC de St-Flour situé à Murat ne sera pas un service de plein exercice et n'aura pas vocation à recevoir du public et exercera une mission spécifique. Elle précise que le SGC de St-Flour comprendra 11 emplois et 3 CDL. M. THIBAUT (ISST) visitera St-Flour le 31 mai.

M BRUN (CGT) fait remarquer qu'elle n'a aucun mot pour les agents des SIP et des SIE.

Mme GOUBERT dément.

M MAYNARD (CGT) souligne les difficultés des agents de la trésorerie de Massiac impactés par sa suppression et contraint d'aller travailler au SGC de St-Flour.

M JOUVE répond que les agents n'ont fait état d'aucune difficulté à aller travailler à St-Flour.

Mme GOUBERT indique que les travaux de densification de la cité administrative sont repris et qu'une décision concernant les bâtiments H et Q sera prise dans les prochains mois.

Concernant l'installation immobilière du service d'appui à la publicité immobilière installé au 1^{er} septembre 2023, aucune décision à ce jour n'est actée si ce n'est que le bâtiment de la direction est écarté du scénario.

Elle donnera toutes les informations utiles en toute transparence le moment venu.

I Approbation du PV du CTL du 8/01/2021

Sans observation le PV est approuvé à l'unanimité.

II Les nouvelles modalités d'autorisation et de suivi du télétravail et protocole télétravail (pour information et avis)

M. JOUVE présente le nouveau cadre réglementaire du télétravail qui est la suite logique du télétravail décliné pendant la crise sanitaire. Ce nouveau dispositif national doit être appliqué à compter du 15 juin. Les points marquants en sont :

le dépôt des demandes pourra être réalisé tout au long de l'année à l'aide d'un formulaire disponible sous Sirhius.

Cette demande de télétravail basée sur le volontariat sera soumise à un entretien informel entre l'agent et le chef de service. Tous refus pourra faire l'objet d'un recours en CAP.

Les critères d'éligibilité du télétravail et la règle des 2 jours en présentiel demeurent inchangés. Le télétravail peut s'exercer sans limitation de durée, régulièrement, temporairement ou exceptionnellement.

Le lieu d'exercice peut être le domicile ou tout lieu privé. L'autorisation de travail est réversible à tout moment à l'initiative de l'administration ou de l'agent.

Des mesures d'accompagnement en faveur des futurs télétravailleurs et des chefs de service seront mises en œuvre (e-formation obligatoire, guide du télétravailleur, visuel des 10 nouveautés à retenir, la charte du télétravail à la DGFIP). Formation au management à distance, visuel sur les 10 nouveautés manager...

M. JOUVE présente le bilan du télétravail exceptionnel. Le taux d'équipement actuel représente 69 % réparti entre les télétravailleurs et les autres agents équipés. Il précise que 300 applications sont disponibles en distanciel. Il précise

également que deux demandes ont fait l'objet d'un refus.

Entre avril 2020 et mars 2021 le nombre d'agents en télétravail est passé de 43 à 76.

Il indique que différentes mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre en particulier pour les agents éloignés pour raison de santé.

M BRUN (CGT) considère que l'administration profite de l'occasion de la crise sanitaire pour introduire massivement le télétravail en accompagnement de la mise en place du NRP. Il indique que la note qui prévoit la mise en place de ce nouveau protocole doit être présenté par chaque responsable de service au plus tard mi-juin et qu'à ce jour rien n'est prévu.

Il demande que la direction présente plus précisément le dispositif de jours flottants dits de « télétravail ponctuel » qui constitue une nouveauté majeure. Par ailleurs il soupçonne la direction d'arrière-pensées concernant la possibilité de travailler ailleurs qu'à son domicile. En s'attaquant à l'espace de travail, la DG, n'envisage t-elle pas l'intégration à terme de ses agents en espace de travail collaboratif dit de coworking, afin d'accélérer la fermeture de sites.

Il fait remarquer que c'est un protocole au rabais, aucune prise en charge des frais engagés par l'agent n'est prévu. Ce nouveau mode de travail doit en outre être envisagé de manière globale en tenant compte des télétravailleurs mais aussi sur les collègues restés au bureau. Tous les outils relatifs aux conditions de vie au travail (DUERP-PAP, CHSCT, médecine du travail) doivent être mobilisés et adaptés à cette nouvelle organisation source nouvelles pathologies et de risques psycho-sociaux.

M VEYLET (CGT) rappelle que les représentants de la CGT au CHSCT ont introduit une proposition de dépense visant à faire auditer les conditions de travail à la DDFiP par l'association EIPASS. Cet audit pourrait concerner également cette nouvelle organisation du télétravail.

Par ailleurs il demande, une nouvelle fois, si un accident de trajet survenu lors de la pause déjeuner par exemple sera considéré comme un accident du travail.

Mme GOUBERT ne partage pas l'analyse de la CGT sur la mise en place du télétravail. Elle considère néanmoins que celui-ci doit s'inscrire dans une organisation plus globale. Elle reconnaît que le dispositif de télétravail ponctuel doit être plus largement expliqué aux agents.

La proposition de dépense sera abordée au CHSCT convoqué 22 juin.

Enfin concernant la question des accidents de travail elle pense que les télétravailleurs bénéficient des mêmes droits et garanties que les agents en présentiel.

M. JOUVE soumet au vote le protocole de télétravail de la DGFIP.

VOTE : 4 CONTRE (CGT, Solidaires)
2 ABSTENTION (FO)

Les élus CGT ont voté contre s'agissant d'un protocole au moins-disant pour lequel les interrogations et les ambiguïtés n'ont pas été levés.

III - Licenciement de deux agents Berkani (pour information)

M JOUVE nous informe de la procédure de licenciement en cours des deux agents d'entretien des trésoreries de Riom et Saignes, triste conséquence du NRP.

M. BRUN (CGT) considère qu'au delà de la tristesse, il s'agit d'une conséquence négative et supplémentaire du NRP. Il précise que tout le monde s'accorde à dire que ces agents donnaient entière satisfaction. Leur licenciement aura pour conséquence d'augmenter la part accordée au marché d'ONET dont les prestations laissent à désirer. Il demande la réinternalisation des tâches de ménage.

En remerciement des services rendus Mme GOUBERT adressera une lettre aux agents licenciés.

IV – Exécution du budget 2020 (pour information) et budget prévisionnel 2021 (pour avis)

M JOUVE présente le budget 2020 qui a été très impacté par la crise sanitaire. Le niveau de dépense reste comparable à celui de 2019 mais est caractérisé par un surcoût concernant les prestations de nettoyage, masques et matériels de protection, hausse des frais de repas et de déplacements. Les principaux postes budgétaires sont les charges immobilières (loyers, charges de copropriété...), les dépenses d'affranchissements.

La dotation 2021 s'élève à 922 846 € (2020 : 929 158 €).

Mme GOUBERT précise que pour l'exécution 2021 la sécurité sanitaire des agents reste prioritaire et que des prestations nettoyages seront maintenues.

M BRUN (CGT) demande quels sont les travaux et les dépenses que la direction a programmé pour 2021.

M JOUVE précise qu'il n'y a pas de gros investissements prévus hormis la possibilité de travaux sur la trésorerie municipale. Les travaux à venir sur le site de St-Flour : SGC, CDL n'impacteront pas le budget départemental. Il soumet au vote le budget 2021.

VOTE unanime contre

V – Modification du lieu de dépôt des déclarations de la taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France (pour information)

Mme GOUBERT présente les modifications du lieu de dépôt de ces déclarations.

M BRUN (CGT) demande à quelle hauteur le SIE départemental sera impacté par ces modifications.

Mme GOUBERT répond que le département du Cantal sera concerné de « façon homéopathique ».

VI - Modification des horaires d'ouverture du SPFE

M RAYMON présente les modifications des horaires d'ouverture du SPFE pour une mise en place au 1^{er} juillet 2021. Ces horaires d'ouverture sont modifiés pour mettre en conformité le SPFE avec les autres services, permettre le rattrapage des délais de publication et mettre en conformité Fidji avec la note du 05/08/2020. Cette modification entraîne la fermeture sur rendez-vous le vendredi après-midi.

M BRUN (CGT) fait remarquer qu'une fois encore il s'agit là d'un abandon du service public, la direction au lieu de doter ce service des emplois nécessaires à l'exercice des missions préfère négliger l'accueil du public. Cela ne préfigure-t-il pas la fermeture du SPFE d'Aurillac à la mise en place du service d'appui à la publicité foncière au 1^{er} juillet 2023.

Mme GOUBERT certifie que ni les agents ni le travail du SPFE d'Aurillac ne seront impactés par cette implantation. Néanmoins elle précise que les personnes qui souhaiteront rejoindre cette nouvelle entité pourront le faire.

VII – Questions diverses

M RAYMON présente un bilan rapide de la campagne IR qui fait ressortir au 16 mai, 5 104 appels téléphoniques, 1 838 appels de la plate-forme 0809, 1718 accueils physiques, 631 e-contacts et 735 Balfus. Il précise que les accueils

de proximité ont été peu sollicités et surtout sur de l'aide à la prise de rendez-vous, à l'accompagnement de déclaration et sur des questions « basiques ».

Mme GOUBERT relève que cette campagne s'est globalement bien déroulée mais fait apparaître un nombre important de déclarations papier déposées. La saisie de ces déclarations s'avérera plus lourde que l'an dernier.

M BRUN (CGT) répond que cette campagne a été, dans le contexte actuel, très difficile pour les collègues qui ont été sollicité via tous les canaux. Il remarque que cette campagne s'est déroulée avec un sous-effectif d'agent très important qui n'a pas permis d'ouvrir plus largement nos guichets aux usagers qui ont pour beaucoup eu du mal à nous joindre. Il souhaite mettre en avant l'engagement particulier des agents de Mauriac.

M BRUN (CGT) demande qu'elle serait la position administrative d'un agent revenant d'un pays étranger et mis en quarantaine à son retour.

M JOUVE répond que cela dépend de la situation personnelle de l'agent et du pays, mais que vraisemblablement il serait mis prioritairement en télétravail et à défaut en ASA. Il convient cependant que les agents concernés se rapprochent du service RH.

M BRUN (CGT) demande un point sur la situation sanitaire.

M JOUVE précise qu'à ce jour il y a eu 13 cas COVID. Aucun agent en quatorzaine. Il indique également qu'il n'y a pas de sujet brûlant et suivre de près les agents télétravailleurs en retour sur site. Il s'engage à rappeler les mesures actuellement en vigueur notamment sur la vaccination.

M BRUN interroge la direction sur la mise en œuvre d'une convention signée en mars entre la DGFIP et l'ordre des géomètres experts. Cette convention vise à digitaliser le stock des actes fonciers et répond, entre autres, à l'objectif de numérisation de la documentation stockée et archivée dans les services du cadastre. Cette opération couplée à la mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat des travaux de vérification des documents d'arpentage, permettra de simplifier le travail de vérification qu'assure l'administration fiscale tout en garantissant au citoyen l'accès gratuit à la base de données.

Mme GOUBERT indique qu'elle apportera les précisions utiles lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45

Vos élus au CTL : Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Claire LASSERRE, Joël MAYNARD



DECLARATION LIMINAIRE UNITAIRE AU CTL DU 25 MAI 2021

Madame la Présidente,

Pour la CGT le dialogue social ne peut consister à consulter les élus et représentants du personnel que pour la forme et à la seule fin de cocher une croix dans la case correspondante.

Les agents attendent que leurs revendications soient entendues à travers les instances.

Non content de supprimer les CAP locales vous refusez toute information aux élus contrairement à d'autres directions.

Les CTL et CHSCT qui ont montré toute leur utilité durant cette crise sanitaire sont menacés de suppression au 1^{er} janvier 2023.

La CGT Finances publiques du Cantal, attaché au dialogue social, demande le rétablissement des CAP locales, le maintien et le renforcement des CT et du CHSCT indispensables à la défense des droits et garanties de l'ensemble des collègues.